



BAKER TILLY
OSIRIS REVISION & PARTNERS

FONDATION EME
« Ecouter pour Mieux s'Entendre »
RCS Lux G 200

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2016
ET
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE



BAKER TILLY

OSIRIS REVISION & PARTNERS

FONDATION EME

« Ecouter pour Mieux s'Entendre »

SOMMAIRE

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Comptes annuels

Bilan

Compte de profits et pertes

Annexe aux comptes annuels



BAKER TILLY
OSIRIS REVISION & PARTNERS

BAKER TILLY OSIRIS REVISION & PARTNERS
37, rue des Scillas
L-2529 Howald
Luxembourg

Tél. : (+352) 26 27 59 701 Fax : (+352) 46 52 25
contact@bt-orp.eu www.bt-orp.eu

Au Conseil d'Administration de la
FONDATION EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre »
1, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Rapport du Réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels au 31 décembre 2016

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre », comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.



BAKER TILLY

OSIRIS REVISION & PARTNERS

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé (suite)

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre » au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Howald, le 13 mars 2017

BAKER TILLY OSIRIS REVISION & PARTNERS S.à r.l.
Cabinet de révision agréé



Sabrina SIMON

Fondation EME
"Ecouter pour Mieux s'Entendre"
RCS Lux G200

Bilan au 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)

ACTIF	2016	2015
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations corporelles		
Autres installations, outillage et mobilier	1 977,48	3 056,11
ACTIF CIRCULANT		
Créances		
Créances résultant de ventes et prestations de services	5 800,00	3 000,00
Avoirs en banques, avoir en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	338 860,29	309 564,46
COMPTES DE REGULARISATION	-	-
TOTAL ACTIF	<u><u>346 637,77</u></u>	<u><u>315 620,57</u></u>
 PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Dotation	145 000,00	145 000,00
Excédent reporté	150 503,64	49 303,47
Résultat de l'exercice	36 021,15	101 200,17
	<u>331 524,79</u>	<u>295 503,64</u>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 400,00	2 000,00
DETTES		
Dettes sur achats et prestations de services	(3.1) 5 043,00	1 168,15
Dettes fiscales	(3.2) 2 669,98	8 148,78
Autres dettes	0,00	3 800,00
	<u>7 712,98</u>	<u>13 116,93</u>
COMPTES DE REGULARISATION	(4) 5 000,00	5 000,00
TOTAL PASSIF	<u><u>346 637,77</u></u>	<u><u>315 620,57</u></u>

Fondation EME
"Ecouter pour Mieux s'Entendre"
RCS Lux G200

Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(exprimé en EUR)

CHARGES		2016	2015
Autres charges d'exploitation	(5)	128 208,58	104 508,78
Corrections de valeurs sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Corrections de valeurs sur éléments de l'actif circulant		1 078,63	1 078,63
Intérêts et charges financières		0,20	0,02
Excédent de l'exercice		36 021,15	101 200,17
TOTAL DES CHARGES		<u>165 308,56</u>	<u>206 787,60</u>

PRODUITS			
Produits bruts	(6)	164 755,42	205 455,74
Autres intérêts et produits assimilés		553,14	1 331,86
- autres intérêts et produits assimilés			
Déficit de l'exercice		-	-
TOTAL DES PRODUITS		<u>165 308,56</u>	<u>206 787,60</u>

Fondation EME
« Ecouter pour Mieux s'Entendre »
RCS Lux G 200

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2016

1 Généralités

La Fondation EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre » (ci-après la « Fondation ») a été constituée le 21 janvier 2009 par acte notarié et a pour objet de soutenir par la musique le développement de toutes personnes et en particulier des personnes physiquement, psychiquement ou socialement défavorisées.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Présentation des comptes annuels

La Fondation tient ses livres en Euros ('EUR') et les comptes annuels ont été établis en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg, utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

2.2 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées pour tenir compte des risques spécifiques de non-recouvrement. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.3 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement respective.

3 Dettes

3.1 Dettes sur achats et prestations de services

La dette sur achats et prestations de services s'élève à EUR 5.043,00. Il s'agit des prestations 2016 payées en 2017.

3.2 Dettes fiscales

Les dettes fiscales sont des impôts retenus à la source sur les cachets des artistes à hauteur d'EUR 988,83 (2015 : EUR 3.018,00) ainsi que de la TVA à payer à décharge de ces artistes à hauteur d'EUR 1.681,15 (2015 : EUR 5.130,78).

Fondation EME
« Ecouter pour Mieux s'Entendre »
RCS Lux G 200

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2016

4 Comptes de régularisation passif

Le poste « Comptes de régularisation passif » comprend une contribution financière d'un montant de EUR 5.000, reçue en 2016 pour l'exercice 2017.

5 Charges

Le poste « Autres charges d'exploitation » comprend essentiellement des honoraires d'artistes et des participations aux frais de production.

6 Produits

Le poste « participations aux frais pour des concerts donnés dans un hôpital ou une maison de soins » représente la contribution des institutions qui s'élève à EUR 100,00 pour chaque concert.

7 Personnel

La fondation n'employait pas de salariés pendant l'exercice.

8 Engagements hors bilan

La fondation n'a pas d'engagements hors bilan au 31.12.2016.